



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 28/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2024;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/07/2023 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4724, en Economie et gestion, de la composante IUT Besançon-Vesoul est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BCHIRI	VALERIE	CERTIFIE	8010
M.	DISS	MOSTAPHA	PR	5
Mme	FERRARI	ANNE-LAURENCE	AGREGE	8010
M.	FRAMBOURG	CÉDRIC	AGREGE	H1300
Mme	GASNER-BOUQUET	MARIE-HELENE	MCF	6
M.	LALLEMAND	FABRICE	PR	33
M.	PARISOT	FRANCOIS	CERTIFIE	10
Mme	TABARY	DORINE	MCF	27

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 13/10/2023

La présidente de l'université,



Marie-Christine WORONOFF